## O Annexe 18

Fiche Action 18	Ville 30, poursuivre la crédibilisation des voiries à 30 km/h et la sécurisation des voiries à 50 ou 70km/h.  ACTION PRIORITAIRE
SAFE STREET	SYSTEM / SPEED / STREET / BEHAVIOUR / VEHICLE / CITY
Objectif	<ul> <li>Assurance du respect des limitations de vitesse</li> <li>Sécurisation des voiries demeurant à 50 ou 70 km/h</li> <li>Crédibilisation du 30 km/h et maitrise des vitesses sur les voiries de quartier</li> </ul>
Compétences	Travaux public – sécurité routière
Opérationnalisation	<ul> <li>Poursuivre les aménagements de crédibilisation du 30 km/h et de sécurisation des voiries à 50 ou70 km/h (maitrise des risques).</li> <li>Poursuivre la sécurisation des voiries de quartier par la mise en œuvre de projets visant la maitrise du 30 km/h.</li> <li>Réévaluer régulièrement la vitesse réglementaire pour les axes dont la vitesse est de 50 ou 70 km/h en fonction notamment de l'évolution des infrastructures et des usages.</li> </ul>
Indicateurs	15 microprojets sont exécutés chaque année sur voiries régionales. Les gestionnaires communaux inscrivent la maitrise des vitesses dans les projets de voiries et intègrent ceux-ci dans leur programmation d'études et d'investissements.
Partenaires (tous)	Bruxelles Mobilité, communes
Tâche 18.1	Poursuivre les aménagements de crédibilisation du 30 km/h et de sécurisation des voiries à 50 ou 70 km/h (maitrise des risques).
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	
Ressources humaines	1,5 ETP àpd. 2022
Pilote	Bruxelles Mobilité sur voiries régionales
SPOC	BM, Build
Partenaires internes	DMSR, Maintain
Partenaires externes	Communes, Brulocalis
Début	Octobre 2020
Echéance	
Statut	En cours
Indicateur	15 microprojets 'Ville 30' sont exécutés chaque année sur voiries régionales.



Tâche 18.2	Poursuivre la sécurisation des voiries de quartier (voiries communales par la mise en œuvre de projets visant la maitrise du 30 km/h.
Budget	Budget communaux
Ressources financières externes	Budget pour les gestionnaires communaux : exploitation des subsides Sécurité routière mis annuellement à disposition des communes.
Ressources humaines	1 ETP/commune via subsides de fonctionnement (voir SAFE System)
Pilote	Communes sur voiries communales
SPOC	Services travaux/mobilité des communes
Partenaires internes	Services travaux/mobilité des communes
Partenaires externes	BM/Brulocalis
Début	Octobre 2020
Echéance	2030
Statut	En cours
Indicateur	Chaque commune établit un programme de projets « Maitrise du 30 km/h » et le met en œuvre (nombre de projets communaux exécutés chaque année).
Tâche 18.3	Réévaluer régulièrement la vitesse réglementaire pour les axes dont la vitesse est de 50 km/h en fonction notamment des évolutions de l'infrastructure et
	des usages.
Budget	des usages. À l'existant
Budget Ressources financières externes	
Ressources financières externes	À l'existant /
Ressources financières externes Ressources humaines	À l'existant / À niveau constant
Ressources financières externes Ressources humaines Pilote	À l'existant  / À niveau constant  Bruxelles Mobilité sur voiries régionales, communes sur voiries communales
Ressources financières externes Ressources humaines Pilote SPOC	À l'existant  / À niveau constant  Bruxelles Mobilité sur voiries régionales, communes sur voiries communales  BM- DMSR
Ressources financières externes Ressources humaines Pilote SPOC Partenaires internes	À l'existant  / À niveau constant  Bruxelles Mobilité sur voiries régionales, communes sur voiries communales  BM- DMSR  Maintain
Ressources financières externes Ressources humaines Pilote SPOC Partenaires internes Partenaires externes	À l'existant  / À niveau constant  Bruxelles Mobilité sur voiries régionales, communes sur voiries communales  BM- DMSR  Maintain  Communes Brulocalis
Ressources financières externes Ressources humaines Pilote SPOC Partenaires internes Partenaires externes Début	À l'existant  / À niveau constant  Bruxelles Mobilité sur voiries régionales, communes sur voiries communales  BM- DMSR  Maintain  Communes Brulocalis  2023